

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 18 octobre à 20h00, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 13 octobre 2017 et affichée le 13 octobre 2017.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN à M. Denis KOULMANN
M. Daniel MALNORY à Mme Colette NEGRI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme Jennifer MUSZYNSKI
M. Julien SUPPER
M. Jean VIGNOLI

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- ZAC d'Habitat des Begnennes : approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016 et de l'avenant n°7 à la convention financière
- Dissolution du CCAS d'Ennery
- Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire et à une obligation de transmission au représentant de l'État
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- divers : Convention relative à l'implantation d'une batterie cidex

Les élus approuvent le compte rendu des réunions du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2017.

ZAC d’Habitat des Begnennes : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016 et de l’avenant n°7 à la convention financière par Euro Moselle Développement

En présence de M Jérôme Barrier, Directeur Général, Mme Anouk Lévy, responsable de projets, a présenté le C.R.A.C. de la ZAC d’Habitat des Begnennes, arrêté à la date du 31 Décembre 2016.

2017-65 ZAC D’HABITAT DES BEGNENNES : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2016 ET DE L’AVENANT N°7 A LA CONVENTION FINANCIERE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par traité de concession en date du 13 février 2006, la Commune d’Ennery a confié à Euro Moselle Développement (E.M.D.), l’aménagement de la ZAC d’Habitat des Begnennes.

En application des dispositions de cette convention, ainsi que l’article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, E.M.D. doit fournir, chaque année un Compte Rendu Annuel à la Collectivité, comportant, notamment un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d’une part l’état des réalisations en dépenses et recettes et d’autre part l’estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser, une note de conjoncture sur l’état d’avancement de l’opération, le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l’échéancier des dépenses et recettes, un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l’exercice concerné.

Conformément à ce qui précède, E.M.D. présente le C.R.A.C. de la ZAC d’Habitat des Begnennes, arrêté à la date du 31 Décembre 2016 qui s’équilibre en dépenses et en recettes, à 14 700 591 € HT.

	Bilan global actualisé - En € HT	Bilan global actualisé - en € TTC
Dépenses	14 700 591	16 746 952
Recettes	14 700 591	16 876 990

Ce compte-rendu financier fait notamment apparaître, au 31/12/2016, le montant des avances de trésorerie à rembourser soit : 3 040 000 €, qu’il convient d’acter au travers d’un avenant n°7 à la convention financière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide d’acter le budget global actualisé au 31/12/2016 qui s’élève à 14 700 591 €HT
- Approuve le C.R.A.C. établi au 31/12/2016 ainsi que toutes les pièces s’y rapportant,
- Approuve l’avenant n°7 à la convention financière, qui acte le montant actualisé des avances restant à rembourser au 31/12/2016 et qui établit un nouvel échéancier des remboursements,
- Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant et tout acte se rapportant à la présente.

2017-66 DISSOLUTION DU CCAS D'ENNERY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'intégration et au transfert de compétence, en date du 01/09/2017, du CCAS d'Ennery au CIAS de la Rive Droite, la dissolution du CCAS doit être actée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 01/10/2017
- Décide que les éventuelles factures au nom du CCAS réceptionnées après le 01/10/2017 seront acquittées par la commune d'Ennery. Les résultats de clôture du budget du CCAS seront repris au budget de la commune d'Ennery
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-67 TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE, AU CONTROLE BUDGETAIRE ET A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2131-1,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire et à l'obligation de transmission au représentant de l'État,
- autorise Mme le Maire à signer la Convention entre le Préfet de la Moselle et la commune d'Ennery pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État,
- charge Mme le Maire de signer un contrat avec un opérateur de transmission homologué pour le dispositif ACTES,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-68 CONVENTION RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE BATTERIE CIDEX

Mme le Maire soumet à l'Assemblée Délibérante la convention à passer avec La Poste et qui définit les conditions de remplacement et d'installation des boites CIDEX sur la Commune.

La Poste assure la fourniture des matériels CIDEX nécessaires à la remise en état de l'ensemble du mobilier postal sur la commune d'ENNERY et réalise les opérations courantes d'entretien et les maintenances nécessaires au bon fonctionnement de la batterie CIDEX. La commune d'ENNERY met à disposition à titre gracieux les parties du domaine public nécessaires à l'implantation du matériel postal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention relative à l'implantation d'une batterie CIDEX,
- autorise Mme le Maire à signer ladite convention avec La Poste, annexée,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

✓ **Décisions par délégation de pouvoir :**

➤ **2017-44**

Signature du contrat de location du logement sis 5 rue Marcel DECKER, sous combles, conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 14/01/2013 qui fixe le montant mensuel du loyer, revalorisé à 515€, et de la délibération du Conseil Municipal du 21/02/2011 qui fixe le montant mensuel des charges à 35€.

➤ **2017-45**

Attribution d'un marché à l'entreprise Colas pour aménagement sécuritaire sur la route de Chailly : le montant de la commande s'élève à 8 992,90 € HT.

➤ **2017-46**

L'attribution et la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une brigade territoriale autonome de gendarmerie à Ennery avec IMHOTEP ARCHITECTURE pour un montant provisoire de rémunération de 360 400,00 € HT (hors options) représentant 10,60 % du montant prévisionnel des travaux arrêtés à la somme de 3 400 000,00 € HT, ainsi que pour un montant total de 48 960,00 € HT en ce qui concerne les options (EXE + OPC).

➤ **2017-47**

Travaux de remplacement d'un circulateur double sur chaufferie école Ennery : le montant de la commande passée à la Société CELSIUS s'élève à 7 301,50 € HT.

➤ **2017-48**

Signature du contrat de location quadriennal de matériels d'illuminations de fin d'année auprès de la Société UEM pour la période 2017 à 2020 pour un montant de 15 895,40 € HT.

➤ **2017-49**

Signature de la commande de pose et dépose d'illuminations auprès de la Société UEM pour un montant de 4 535,62 €HT.

➤ **2017-50**

Signature du contrat de maintenance de l'installation téléphonique de la Mairie d'Ennery avec la Société COTTEL RESEAUX pour un montant de 408 € HT.

➤ **2017-51**

Signature du contrat de location de 2 bâtiments sanitaires auprès de la Société PORTAKABIN pour un budget total de 6 720€ TTC.

➤ **DIVERS**

- Enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (déclaration, modification, dissolutions) : Mme le Maire informe qu'à compter du 1^{er} novembre, la gestion des PACS sera assurée par les officiers de l'état civil aux lieu et place des greffes des tribunaux d'instance.
- Contribution au redressement des finances publiques 2017 : le montant de la dotation forfaitaire des communes étant diminué du montant de la contribution au redressement des finances publiques, la commune d'Ennery se verra prélevé 63 080 € sur la fiscalité directe locale.
- Prochain Conseil Municipal : 12 décembre 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la séance close à 22h.

Le Maire,
Ghislaine MELON